



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Enseignement primaire

Etablissement scolaire du Mandement
Ecoles de : Dardagny / La Plaine / Russin / Satigny Mairie / Satigny Village
www.etablissement-scolaire-mandement.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Etablissement de Satigny

Jeudi 31 mai 2012 de 18h00 à 19h30
Salle du conseil de l'école de Satigny Village

Présents :

Directeur : Yves Corbat

Secrétaire : Madlen Konrad

Représentants des
Enseignants : Noémie Moggio
Audrey Mercier
Bischoff Gagnière Marie-Françoise
Carlos Ballesteros

Commune : M. Poget, Conseiller administratif

Responsable des
bâtiments scolaires : Luc Piller

Représentantes des
parents : Véronique Leuenberger
Dominique Moser
Catherine Schwager
Isabella Siddiqi

Invité : Cédric Pauli

Invités :

GIAP : Mme Fuchs, M. Ducommun
Infirmière : Sylvie Barral

1. Bienvenue, accueil

M. Yves Corbat souhaite la bienvenue à tous. Sont présents, les membres de l'actuelle et future législature.

1.1 Accueil des nouveaux membres

M. Corbat rappelle le principe de la mise en place de l'ordre du jour de la séance, à savoir que chaque membre a la possibilité d'annoncer un point à débattre. Il informe également les nouveaux membres qu'un courriel leur a été envoyé concernant les séances de formation destinées à comprendre le fonctionnement et le rôle du COET.

2. Suivi des dossiers en cours

2.1 Traçage des préaux de Satigny Village

M. Piller annonce que des traçages des préaux pour des jeux sont prévus à l'école de Satigny Village. A cet effet il demande aux représentants des enseignants et représentants du GIAP de bien vouloir faire des propositions de jeux à tracer afin qu'il puisse faire une évaluation qu'il soumettra aux entreprises désignées pour un devis. Celui-ci sera mis au budget du mois de septembre pour une exécution courant 2013.

Il demande de recevoir ces propositions avant les vacances d'été.

L'ensemble des membres accueille cette proposition avec enthousiasme et le directeur remercie les Autorités communales pour cette initiative.

2.2 Fréquentation des activités parascolaires et école inclusive

M. Corbat rappelle que l'entrée en fonction de la loi qui définit une école dite inclusive, précise que tout enfant sans exception, doit être accueilli dans le cadre de l'enseignement public.

En lien avec cette nouveauté, le directeur s'adresse aux représentants du GIAP et leurs demande si cela concerne également leurs activités. Il précise que l'an prochain un élève en situation d'handicap serait susceptible de fréquenter les activités parascolaires.

Les représentants du GIAP informé que la loi s'applique également pour eux mais que cela dépend des moyens mis à disposition. Ils suggèrent que la mère de cet enfant prenne contact directement avec le GIAP afin de définir le jour le plus favorable et la mise en place nécessaire pour l'accueil.

Mme Barral informe que le GIAP a la possibilité de contacter le SSJ pour obtenir de l'aide et des conseils lors d'une intégration.

Mme Siddiqi demande si quelque chose a été fait pour recruter des bénévoles pour les repas de midi. M. Poget annonce qu'une 2^{ème} personne sera engagée pour le personnel de cuisine ce qui renforcera l'équipe et déchargera ainsi les animatrices.

Mme Fuchs annonce que le nombre d'inscriptions n'a pas dépassé le niveau attendu. Toutefois, il faut attendre la rentrée des classes pour être fixé de manière définitive. En effet, le lundi 27 août permettra un rattrapage pour les parents qui n'ont pas inscrit leur enfant à la cession du mois de mai. M. Ducommun rappelle qu'en général la fréquentation est à la hausse.

En ce qui concerne le nombre d'animateurs, il dépend du nombre d'enfants inscrits et de la moyenne de la fréquentation sur la semaine. Pour l'établissement du Mandement il est actuellement prévu d'engager une personne de plus. Pour la rentrée 2013-2014 les équipes seront renforcées par un ASE (assistant social éducateur), et la mise en place de ceux-ci se fera progressivement.

2.3 Année scolaire 2012-2013

La perspective pour l'année scolaire 2012-2013 se présente comme suit : soit une nette augmentation du nombre d'élèves pour Dardagny-La Plaine-Russin et une légère baisse pour les écoles de Satigny.

La différence du nombre d'élèves entre l'année présente et la rentrée prochaine est de moins 15 élèves pour l'établissement. Il est à noter que cette diminution concerne pour sa grande majorité les écoles de Satigny.

D'après la courbe de natalité du tableau des prévisions qui émane d'une enquête commanditée par la Commune de Satigny on constate une diminution d'élèves de 1P pour les années 2012-2013 et 2013-2014. Dès la rentrée 2014-2015 la courbe s'inverse à la hausse.

Le directeur rappelle que pour la rentrée 2012-2013 l'organisation des classes a été menée comme chaque année en tenant compte de critères qui servent l'intérêt des élèves. En ce qui concerne les écoles de Satigny l'effectif des classes se situera entre 17 et 23 élèves contrairement à Dardagny-La Plaine-Russin où il n'y a que des doubles degrés entre 21 et 23 élèves.

Il annonce d'ores et déjà que bien des élèves évolueront dans des classes différentes de celles où ils se trouvent actuellement ceci pour tendre vers une organisation des classes optimales.

Les listes des compositions des classes seront affichées sur les portes des écoles le samedi précédent la rentrée.

2.4 Fête des écoles

M. Corbat rappelle que l'organisation de la fête des écoles se fait en partenariat avec les écoles et les parents sous l'autorité de la Commune de Satigny, à qui il appartient de finaliser le programme.

En ce qui concerne le départ des 8P pour la poursuite de leur scolarité au C.O. il est de coutume, lors de la cérémonie de la fête des écoles, de leur remettre un prix souvenir sous la forme de livres.

Il rappelle que lors des 2 derniers exercices des manifestations diverses et variées, tant sous la forme d'applaudissements que sous la forme de huées désagréables, ont eu lieu.

Afin d'éviter ce genre de désagrément qui peut toucher et blesser les élèves concernés, une réflexion a été entamée en vue de trouver une organisation qui permettra de valoriser l'ensemble des élèves et d'éviter toute forme de vexation.

Il a donc été décidé que pour cette année une cérémonie dédiée uniquement aux élèves de 8P se tiendra le vendredi soir qui précède la fête des écoles du lendemain. Les élèves se produiront face à leur famille dans le cadre d'un petit spectacle, le directeur les saluera de manière singulière et les autorités communales leurs remettront le prix souvenir.

Le lendemain les élèves de 8P participeront à la fête des écoles de manière normale. En fin de cérémonie ils seront priés de se lever, ce qui permettra au public de les applaudir pour marquer la fin de leur scolarité à Satigny.

2.5 Thématiques COET septembre 2012

Lors d'un précédent Coet, il avait été proposé d'entamer une réflexion autour de la mise en place de goûters dit "sains".

Le principe serait de prolonger l'action "fourchette verte" dont les élèves qui fréquentent le restaurant scolaire bénéficient.

Une telle action se doit d'être préparée avec des partenaires tels que les diététiciennes du Service de santé de la jeunesse et le corps enseignant, sans oublier les parents.

M. Corbat portera cette thématique à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

M. Pauli propose de créer une action conjointe entre parents et enseignants avec pour objectif un travail autour de la lecture. Un tel projet pourrait s'insérer dans le cadre du Projet d'établissement.

Mme Moggio rappelle que le projet d'établissement actuel est arrivé à son terme. Un des objectifs qui a été travaillé abordait le renforcement de la lecture. Elle ajoute que l'idée d'un développement d'une collaboration entre parents et enseignants au service des élèves, pourrait s'inscrire toutefois dans le nouveau Projet d'établissement.

Mme Bischoff-Gagnière informe qu'à l'école de Satigny Mairie une activité "Bataille des livres" avait été menée et a eu un grand succès. Elle suggère de reconduire cette expérience car les élèves ont beaucoup apprécié cette activité. M. Corbat propose que les RP et l'APE se consultent à ce sujet.

M. Ballesteros informe également qu'une activité liée à la bibliothèque est mise sur pied et qu'elle consiste à faire des fiches descriptives pour les livres.

L'APE souhaite être intégrée dans un projet commun. M. Corbat propose qu'après le Jeune genevois, soit agendé un moment pour en débattre ensemble. De plus il pourrait être intégré dans la phase active du PE.

2.6 Fonctionnement COET et notions de représentativité

M. Corbat souligne que les RE ont plus de facilité pour relayer les informations par le biais des TTC.

Il semblerait que pour les RP cela soit plus difficile, alors le directeur propose que les RP se présentent lors des soirées parents des écoles et qu'ils fassent une brève présentation du rôle du Coet.

Le RE accepte avec enthousiasme cette proposition.

3. Divers

M. Corbat présente l'action marathon de la dictée qui permet à l'élève de conjuguer un travail pédagogique et une action éducative. Cette action fonctionne selon le même principe que la marche de l'espoir. Grâce aux fonds récoltés, l'association "One Action" pourra mener à bien un projet destiné à des élèves en Inde.

M. Corbat propose que soit remis un chèque lors de la fête des écoles en signe de remerciement.

Mme Bischoff-Gagnière demande s'il y a un retour en ce qui concerne Robin des Watts ? M. Poget répond que le rapport est en leur possession et qu'il en transmettra une copie au directeur pour faire suivre.

M. Corbat demande à l'ensemble des membres si le jeudi pour les Coet convient à tout le monde, ce qui est le cas.

M. Poget informe que pour clore la présente législature, les Autorités communales invitent tous les membres actuels et futurs du Coet pour un repas. Celui-ci se tiendra à la suite du 1^{er} Coet qui devrait se dérouler début octobre.

M. Corbat lève la séance et invite tout le monde à partager un verre.

La séance est levée à 19h30.

Le prochain CE se tiendra le (à définir)

